

CONTRAT DE CHASSE

1. PARTIES DU CONTRAT

1.1. "AGENCE DE CHASSE" – Profi Hunt SARL, Shmitovskiy proezd 16 /1, Moscou 123100, Russie,
E-mail jagd@profihunt.com, Internet www.profihunt.com, Tel.+7 (495) 980 02 70, Fax +7 (495) 980 04 80

1.2. "CLIENT" - INFORMATION PERSONNELLE:

Nom du client : _____

Adresse: _____

Numéros de téléphone :

Bureau: _____ Fax: _____

Maison: _____ Portable: _____

E-mail: _____

Date de naissance: _____

Forme physique: _____

Accompagnant: _____

2. CHASSE

2.1. Trophée principal: _____

2.2. Trophée(s) supplémentaire(s): _____

2.3. Pays de chasse: _____

2.4. Période de chasse: _____

2.5. Remarques: _____

3. PAIEMENT

3.1. Prix de la chasse: _____

3.2. A payer extra: _____

3.3. Total à payer: _____

3.4. Acompte effectué: _____

3.5. Paiement de _____ à payer _____

3.6. Paiement suivant _____ à payer _____

3.7. Paiement final _____ le _____

3.8. Remarques: _____

4. CONDITIONS DU CONTRAT

Je comprends et accepte les conditions du contrat sises au verso

ACCEPTATION / CLIENT

Nom: _____ Signature: _____ Date: _____

ACCEPTATION / AGENCE DE CHASSE

Nom: _____ Signature: _____ Date: _____

Conditions générales du contrat

1. Réservation & Paiement

1.1. La chasse n'est considérée réservée qu'à réception d'un acompte de 50% du prix total du séjour de chasse. Cet acompte est à payer 14 (quatorze) jours après la signature du contrat.

1.2. Le solde est à payer 60 (soixante) jours avant le début du séjour.

1.3. En cas de réservation du séjour 60 (soixante) jours - ou moins de 60 (soixante) jours - avant le séjour, le prix total de la chasse est à régler.

1.4. L'Agence de chasse ProfiHunt n'envoie les documents au client qu'après réception de l'acompte de 50 % du prix de la chasse.

1.5. En cas de tir de trophées supplémentaires, non inclus dans le forfait de chasse, ces trophées doivent être payés à l'Agence de chasse ProfiHunt après la chasse. Le calcul final s'effectue sur la base du protocole de chasse signé par le client. La facture finale doit être payée au cours des 10 (dix) jours suivants la réception du protocole.

1.6. Tous les paiements pour les trophées supplémentaires devront être effectués selon les coordonnées bancaires de l'Agence de chasse ProfiHunt si l'alterite n'était pas discutée avant (dans le cas où le montant des taxes n'a pas été décidé avant la chasse). Les paiements directs sur place ne seront pas acceptés si l'alterite n'était pas discutée d'avance (dans le cas où le montant des taxes n'a pas été décidé avant la chasse).

2. Annulation & Remboursement

1. Chaque annulation/réservation doit être effectuée sous forme écrite et n'est validée qu'à condition que l'Agence de chasse ProfiHunt confirme la réception de cette annulation/réservation.

Des pénalités d'annulation sont à payer dans les cas suivants:

(I) En cas d'annulation 180 (cent quatre vingt) jours avant le séjour, la totalité de l'acompte payé sera remboursé moins 500 (cinq cents) euros au titre de taxe de traitement.

(II) En cas d'annulation entre 180 (cent quatre vingt) et 61 (soixante et un) jours avant le séjour, la totalité de l'acompte payé sera retenue par l'Agence de chasse ProfiHunt.

(III) En cas d'annulation 60 (soixante) jours ou moins avant le séjour, l'Agence de chasse ProfiHunt se donne le droit de retenir tous les paiements effectués au titre de pénalités d'annulation.

2. Toute demande de changement d'itinéraire ou de modification des dates du séjour doit être envoyée à l'Agence de chasse ProfiHunt sous forme écrite. Si l'Agence de chasse ProfiHunt confirme le changement du séjour, elle se donne le droit de facturer d'éventuelles dépenses supplémentaires. Le montant de ces dépenses supplémentaires sera annoncé, envoyé sous forme écrite et sera à payer dans les 7 jours après réception.

3. Services de l'organisateur de la chasse

Le volume des services de l'organisateur de la chasse marque dans le contrat vient de l'explication des services dans le prospectus et des données de la confirmation de la réservation du séjour de chasse. L'information publiée dans le prospectus est obligatoire pour l'organisateur de la chasse. Par contre, l'organisateur de la chasse possède le droit de changer l'information publiée dans le prospectus avant de signer le contrat à cause des raisons justifiées. Le chasseur en sera informé avant la réservation.

4. Obligations du chasseur

Le chasseur se voit obligé de respecter les lois du pays de chasse et de suivre les recommandations du guide de chasse. La chasse en état d'ivresse est interdite et peut mener à la fin immédiate du séjour.

5. Tir

L'Agence de chasse ProfiHunt ne peut être tenue pour responsable dans le cas où le client ne tirerait pas les animaux convoités. Par contre, l'Agence de chasse ProfiHunt se met dans la nécessité de donner au client l'opportunité de tirer les animaux convoités. Un animal blessé et perdu est à payer au même titre qu'un animal prélevé.

6. Assurance

Il relève de l'obligation du client de s'assurer par lui-même avant le séjour de chasse. L'Agence de chasse ProfiHunt ne pourra être tenue pour responsable des accidents survenant durant le séjour.

7. Transport des armes et des munitions

L'Agence de chasse ProfiHunt s'occupe de l'obtention de tous les documents nécessaires à l'entrée de l'arme du client dans le pays de chasse, tels que le permis de port d'arme et de munitions.

8. Rapatriement des trophées

L'Agence de chasse ProfiHunt ne peut être tenue pour responsable en cas de difficultés d'importation des trophées tirés. Chaque chasseur est responsable de la réception de tous les papiers d'importation et se doit de s'en informer d'avance.

L'Agence de chasse ProfiHunt ne peut être tenue pour responsable en cas de dégât des trophées suite à un traitement inadéquat ou en cas de perte de trophée lors du transport.

Par contre, l'Agence de chasse ProfiHunt s'engage à acquérir tous les documents nécessaires au rapatriement des trophées (certificats vétérinaires d'exportation, CITES), documents délivrés par le pays du séjour de chasse.

9. Bagages

La perte des bagages relève de la responsabilité personnelle du chasseur ou de celle du transporteur.

L'Agence de chasse ProfiHunt ne peut être tenue aucunement pour responsable en cas de perte de bagages.

10. Documentations

Il relève de la responsabilité du client de se procurer, avant le départ, tous les documents nécessaires (passeport, visa, assurance etc.) en temps utile et en toute validité.

Pour préparer à temps tous les documents nécessaires au séjour de chasse (permis de port d'arme, CITES, licence de chasse), le client se doit d'envoyer à l'Agence de chasse ProfiHunt « Information personnelle » 60 (soixante) jours avant l'arrivée dans le pays de chasse.

Si cette information n'est pas reçue par l'Agence de chasse ProfiHunt à temps, l'Agence de chasse ProfiHunt ne peut garantir une organisation appropriée du séjour ; les dépenses d'annulation devront, de fait, être couvertes par le client.

11. Souhaits spéciaux

Le client doit informer l'Agence de chasse ProfiHunt à l'avance et sous forme écrite de souhaits spéciaux (par exemple régime spécial, hébergement spécial etc.). L'Agence de chasse ProfiHunt fera son possible pour réaliser ces souhaits dans la mesure du possible.

12. Plaintes (protocole de la chasse)

Toutes les plaintes doivent être annoncées sur place au représentant de l'Agence de chasse ProfiHunt et inscrites sur le protocole de chasse remis en 3 exemplaires à votre arrivée.

Toutes plaintes non inscrites sur le protocole de chasse ne pourront être considérées recevables par l'Agence de chasse ProfiHunt après le départ de la zone de chasse.

Le client chasseur confirme par apposition de sa signature la justesse de toute information inscrite au protocole de chasse.

13. Interruption du séjour de chasse

Si le client décide, de son propre chef, d'interrompre son séjour de chasse plus tôt que prévu, il ne sera octroyé aucun remboursement des services non rendus suite à l'interruption du séjour de chasse.

Toutes les dépenses supplémentaires pour la modification des billets d'avion, transferts supplémentaires, nuits à l'hôtel... sont à la charge du client.

14. Hébergement

Tous les prix des séjours de chasse sont calculés sur la base d'un hébergement en chambre à deux occupants. Si le chasseur voyage seul et désire une chambre single, le supplément sera à sa charge. Les détails exacts sont à préciser avec l'Agence de chasse ProfiHunt.

15. Pourboires

Les pourboires relèvent d'une décision personnelle du chasseur. Ils ne sont pas compris dans les tarifs. Les recommandations sur les pourboires à remettre après la chasse sont à nous demander.

16. Force majeure

Si le séjour de chasse ne peut pas avoir lieu suite à des circonstances de force majeure (grève, guerre, révolution, épidémie, tremblement de terre, accidents naturels...), les dépenses supplémentaires générées sont à couvrir par le client.

17. Changements des prix

L'Agence de chasse ProfiHunt se donne le droit de changer les tarifs en cas d'augmentation du prix du combustible pour les transferts en hélicoptère, en cas d'augmentation des taxes gouvernementales...

L'Agence de chasse ProfiHunt en informera le chasseur avant le commencement du séjour.

18. Risques

Les séjours de chasse sont toujours dépendants d'un certain nombre de risques. L'Agence de chasse ProfiHunt décline toute responsabilité quant aux risques susceptibles d'intervenir durant ce séjour ainsi que tout préjudice de santé pouvant en découler.